

Les droits des passagers doivent avoir plus d'impact selon la commission des transports

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Mercredi, 19 Septembre 2012 00:00 -

Les passagers de tous les types de transport doivent disposer d'informations rapides, d'une aide en cas de perturbation du service et d'un accès non discriminatoire pour les personnes à mobilité réduite, afin de protéger leurs droits, souligne la commission du transport et du tourisme, dans un texte adopté mardi. Les députés pressent également la Commission européenne d'améliorer les procédures de plainte et d'éradiquer les conditions tarifaires déloyales.

Georges Bach (PPE, LU), qui a rédigé le rapport d'initiative, souligne la nécessité d'améliorer l'assistance à fournir aux passagers aériens en détresse via des points d'information et une assistance téléphonique assurée par toutes les compagnies aériennes desservant un aéroport donné.

Un personnel correctement formé doit être en mesure de prendre des décisions immédiates en matière de changement d'itinéraire ou de nouvelle réservation et de fournir une assistance en cas de perte de bagages ainsi que de demandes d'indemnisation et de remboursement, indique le texte, adopté par 43 voix pour et 1 abstention.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Les droits des passagers doivent avoir plus d'impact selon la commission des transports](#)